

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT DESIGNATION DE DEUX ELUS « USAGERS » DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR SIÉGER A LA
COMMISSION CVEC – ACTIONS TRANSVERSES**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION A DISTANCE DU 27
AVRIL 2021,**

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances
administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des
instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à
l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de
la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu l'appel à candidature envoyé le 12 avril 2021 ;

Considérant la candidature de Lyloo BOULARD ;

Considérant la candidature d'Hector RIGAILL ;

PRESENTATION DU PROJET

Suite aux élections des conseils centraux de l'EPE UCA qui se sont tenues du 23 au 25 février 2021, il est nécessaire
de renouveler la composition de la commission CVEC – Actions transverses – de l'EPE UCA en procédant à la
désignation, par les membres du Conseil d'administration de deux élus usagers (collège 3) du Conseil
d'Administration.

Vu la présentation de Madame la présidente du conseil d'administration de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De désigner, en tant qu'élus usagers du Conseil d'administration :

- **Madame Lyloo BOULARD**

Membres en exercice : 41

Votes : 34

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 1

▪ **Monsieur Hector RIGAILL**

Membres en exercice : 41

Votes : 34

Pour : 30

Contre : 2

Abstentions : 2

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION A
DISTANCE 2021-04-27-08

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*